



PARTIE 3 :

LES ENTREPRISES ET LES SOCIETES

En quelques chiffres (INSEE-2011)

- En 2011, 3,14 millions d'entreprises marchandes non agricoles sont implantées en France :
 - 243 grandes entreprises qui emploient à elles seules 30 % des salariés,
 - 5 000 entreprises de taille intermédiaire (ETI),
 - 138 000 petites et moyennes entreprises (PME)
 - 3 millions de microentreprises.

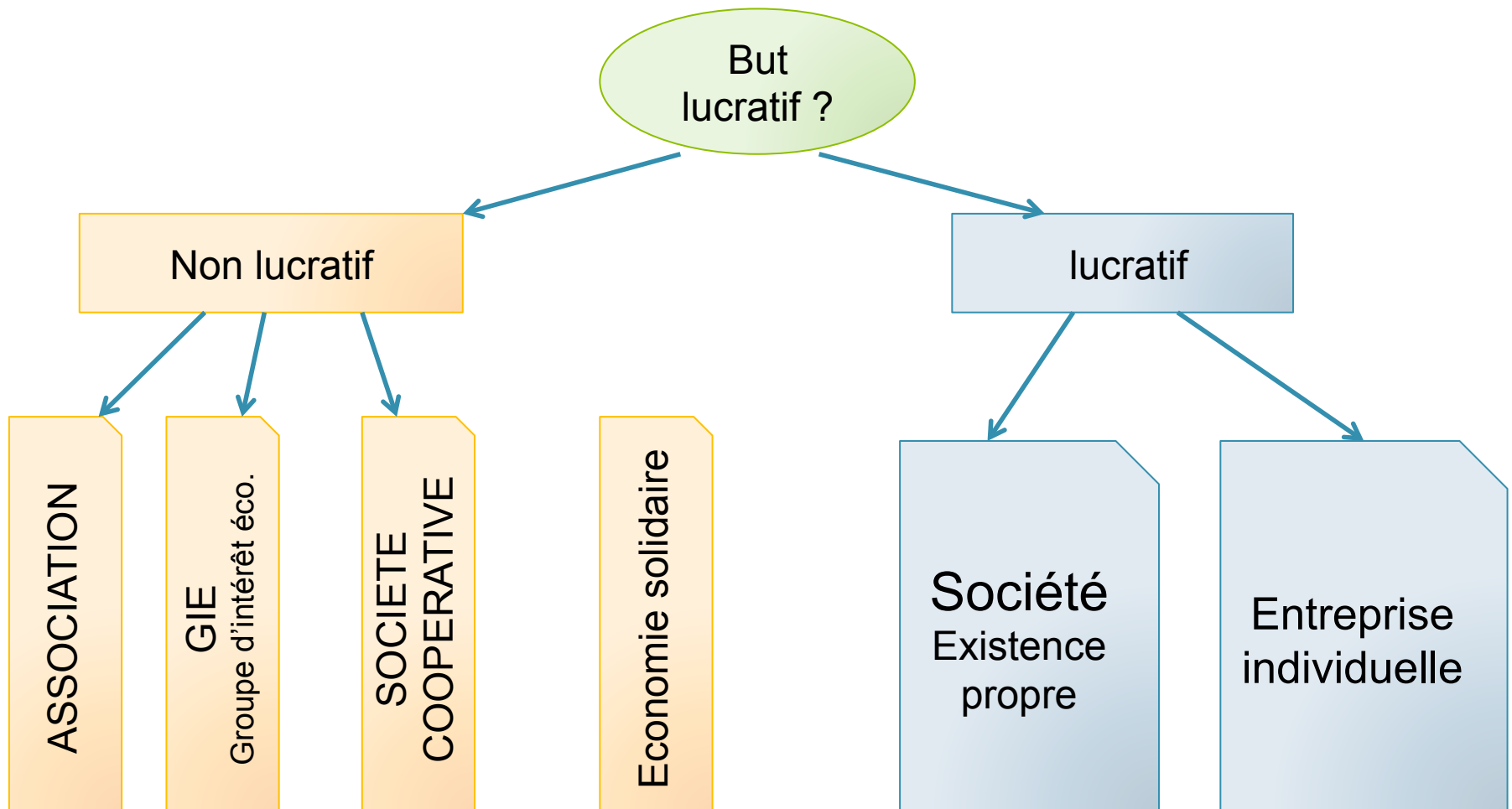
PARTIE 1: La création d'entreprise

L'entreprise est une **entité définie par la forme juridique qu'elle utilise.**

Cet objectif répond à différentes motivations pour le futur créateur :

- recherche de profit ?
- protection du patrimoine
- qui m'accompagne ?
- motivation fiscale ? (régime d'imposition)
- nature de l'activité et besoin de financement...

I. Le but lucratif



Entreprise

- Pas d'existence propre



- Confondu avec statut travailleur indépendant
- Bénéfices = rémunération
- Peut embaucher des salariés

Société

- Personnalité morale : existence (nom, adresse...)



- Patrimoine propre,
- Passer des contrats,
- Bénéfices qui seront redistribués aux pers. physiques qui la composent,
- Peut embaucher au nom de la société (salariés)

B. Le statut auto-entrepreneur – LME 2008

conditions	explications
Statut	Toute pers. physiques exerçant une activité artisanale, commerciale ou libérale
Réalisation d'un CA MAXIMUM	CA max.: <ul style="list-style-type: none"> • 80 000 euros pour activités de commerce, • 32 000 euros pour les activités de prestation de services.
Statut juridique	Entreprise individuelle
Cotisations sociales	Calculé mensuellement ou trimestriellement sur la base du CA en fonction d'un % (<i>ex 12% pour activité commerciale</i>)
Fiscalité	L'auto entrepreneur est assujetti à l'IRPP (impôt sur le revenu des personnes physiques) au titre de son activité avec % (<i>ex 1% pour le commerce</i>) Pas soumis à la TVA Exonération cotisations foncières des entreprises CFE (3 ans)

Avantages et inconvénients de l'entreprise individuelle

avantages

- Forme la plus utilisée pour l'exercice commercial,
- Modalités constitution simples et peu coûteuses,
- Chef d'entreprise = liberté de gestion,
- Régime fiscale simple (IRPP) et BIC (*bénéfice industriel et commercial*)

inconvénients

- Entrepreneur est tenu de ses dettes professionnelles sur son patrimoine perso.,
- Pas de couverture sociale d'un salarié (chômage, accident travail...)
- Imposable au titre de l'IRPP sans possibilité de déduire son salaire,
- Survie liée à celle de l'entrepreneur

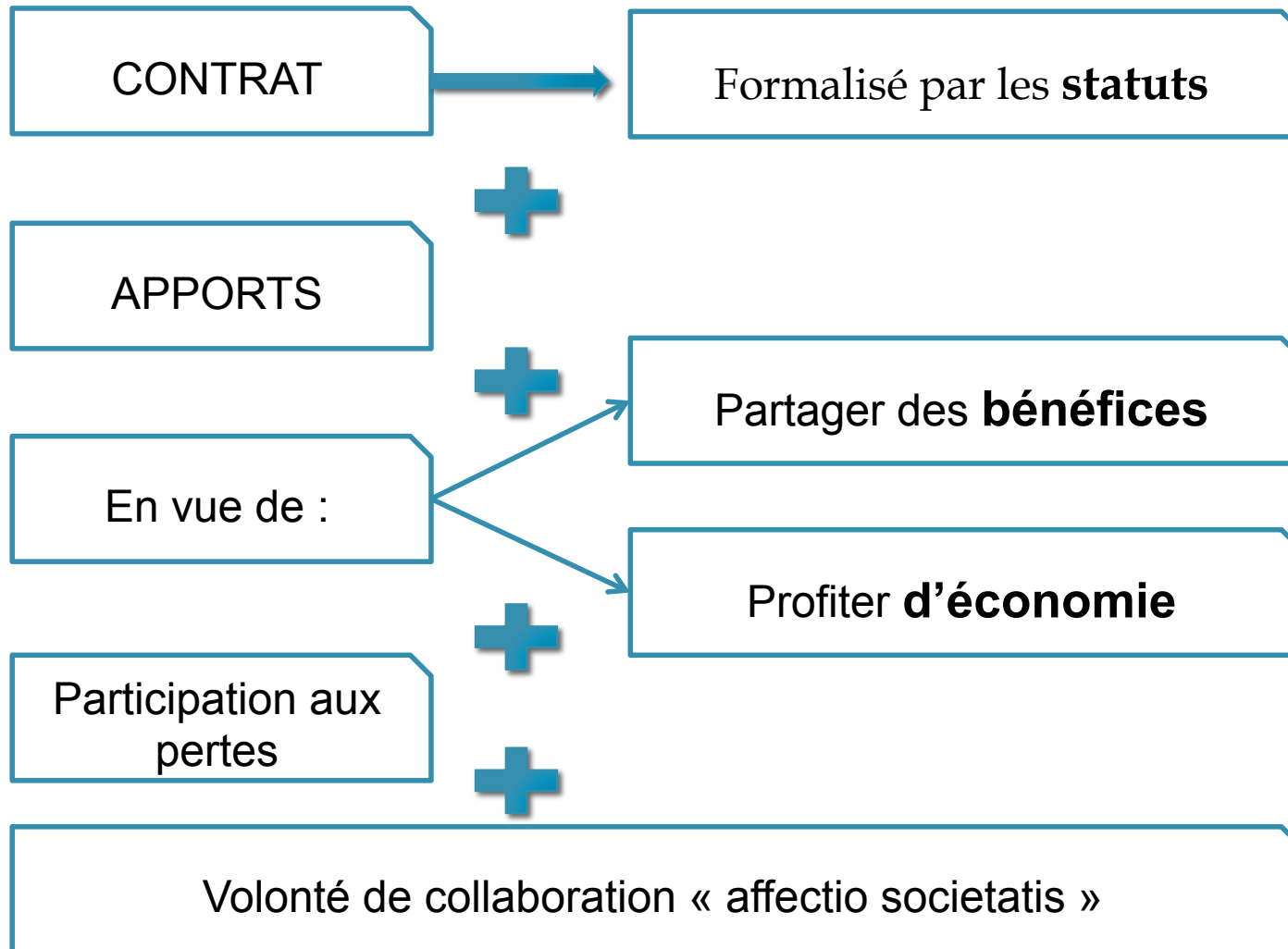
C. La société

- Acquière la personnalité juridique grâce à son **immatriculation au registre du commerce et des sociétés (RCS)**
- **Patrimoine distinct de ceux de ses associés**, (d.14)
- Distinction :
- **Société civile** : gère un patrimoine (*intellectuelle, immobilier ex SCI mise en commun gestion immobilière*)
- **Société commerciale** : réalise des actes de commerce ; on distingue :
 - Sociétés de personnes (SNC sté en nom collectif)
 - Sociétés de capitaux (SA, SAS)
 - Sociétés mixtes (SARL)

II. Protection du patrimoine



Une société, c'est...



PARTIE 2 : Les différentes sociétés

Loi 24 juillet 1966

SOCIETE DE PERSONNES	SOCIETE MIXTE	SOCIETE DE CAPITAUX
<p><i>Les associés s'unissent en considération de la personne : solidaires</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - SNC, - SCS 	<p><i>Les associés se connaissent et supporte les pertes à concurrence de leur apport</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - SARL, - EURL 	<p><i>La personne des associés est indifférente et leur droit sont représentés par des actions:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - SA, - SAS, SASU

Toutes les sociétés sont soumises aux mêmes règles en ce qui concerne l'immatriculation au RCS, les obligations de publicité légale au moment de la constitution et les procédures en cas de difficulté (sauvegarde, redressement, liquidation).

Caractéristiques des statuts

Critères de choix	EI	Sté unipersonnelle		Sté pluripersonnelle		
		EURL	SASU	SNC	SARL	SA
Nb associés	1 (pers. physique)	1 Unique	1 Unique	2 associés minimum	2 à 100	7 min
Cession action	Pas	Cession libre		unanimité	Majorité 2/3	Cession libre
Capital min	sans	1	1	aucun	1	37 000
Responsabilité	illimitée	Limité aux apports		Indéfinie et solidaire	Limité aux apports	
Fiscalité	IRPP BIC	BIC IS	IS		IS	IS
Dirigeant	Chef E	1 gérant	statuts	1 ou plusieurs gérants	1 ou plusieurs gérants	DG avec CA ou C surveillance

En résumé... une société

- Choix du statut juridique:
- **Critères objectifs:**
 - - nature de l'activité et besoins de financement,
 - - frais de constitution et de fonctionnement,
 - - étendue de la responsabilité financière des associés
 - - condition de transmission
- **Critères subjectifs:**
 - - protection sociale du dirigeant,
 - - régime fiscal,
 - - exercice du pouvoir...

PARTIE 3 : l'absence de but lucratif

I. L'association

- Elle est relative à la loi de 1901 but culturel, loisirs *ex : pêche, philatélie...*
- Si elle réalise des **bénéfices ils sont obligatoirement réinvestis dans l'association** et ne peuvent être répartis entre ses membres. (*services fiscaux veillent...*),
- *C'est une personne morale avec des statuts et un bureau (président, trésorier et secrétaire) avec conseil d'administration, elle peut employer des salariés* (2010 - 1,8 million de salariés)
- *Pas de capital social; l'association perçoit des cotisations de ses membres et peut facturer des services.*

II. Autres formes d'organisations

- **Le GIE: groupement d'intérêt économique**

Il rassemble des entreprises membres et a pour but de développer l'activité économique de ces membres. Il n'est qu'un **prolongement de leur activité** pour une **durée déterminée**. But : pas faire de bénéfices, mais améliorer le résultat de chacun.

Les coopératives

Les coopératives sont des modèles de démocratie : cette forme de société de personnes se différencie sur sa gouvernance fondée sur le principe : « une personne, une voix ». Ses membres sont salariés, associés, clients...

www.entreprises.coop.fr

Economie solidaire

- Depuis les années 70, les initiatives d'Économie solidaire voit le jour :

Elle représente une réponse :

- aux préoccupations des citoyens et aux défis actuels de notre société,
 - au renforcement du lien social et de la dignité des personnes,
 - aux créations d'emploi et donc de richesse pour la nation
- Ces initiatives couvrent une diversité de champs d'activités : *services de proximité, circuits courts, agriculture locale et biologique, développement local, commerce équitable, finances solidaires ...*

